VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 22 MARS 1900,

—LA—

Magnifique Propriete

CONNUE COMME LA PLANTATION

EVERGREEN

CONTENANT ENVIRON

1800 ARPENTS, AVEC LE bétail, les wagons, les ustensiles de fermage et sucrerie de première classe.

—UNE DES

PLANTATIONS SUCRIERES

LES PLUS SPLENDIDES, LES MIEUX EQUIPEES ET LES PLUS PRODUCTIVES DANS L'ETAT.

Sur la rive droite du fleuve Mississippi, au-dessus de la ville de Plaquemine, paroisse Iberville,

ENTRE CES FAMEUX ENDROITS LES

Plantations St-Louis et Rebecca

—ET—

Ayant des facilités exceptionnelles pour le transport de ses produits

PAR EAU ET PAR RAIL

LE CHEMIN DE FER

TEXAS & PACIFIC

Courant au travers de la propriété.

—UNE DES PLUS—

GRANDES OCCASIONS

Qui se soit jamais offerte au public comme placement dans le plus

Productif des placements,

—ET LA—

Résidence substantielle en briques à deux étages.

Nos 627 et 629 RUE RACE.

Entre St-Thomas et Religieuse.

SUCCESSION DE MME ELIZABETH E. STONE. FEMME DE M. HENRY H. BAKER.

No 61,241.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur - Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 mars 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, Nouvelle-Orléans Lne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 février 1900 de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. La magnifique plantation sucrière Evergreen, située sur la rive droite du fleuve Mississippi, paroisse d'Iberville, Louisiane, ayant 18 1/4 arpents de face sur 80 arpents de profondeur, contenant 1835 arpents de superficie, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, bétails, wagons, ustensils, sucrerie, écurie, etc., spécialement décrits comme suit:

(A) Une certaine Plantation étant et située dans la paroisse d'Iberville sur la rive droite du fleuve Mississipi, à trois milles environ au-dessous du Bayou Plaquemine, mesurant 12 arpents de face au dit fleuve et 80 arpents ou à peu près de profondeur, borné au-dessus par les terres autrefois appartenant à Hynes & Craighead, et au-dessous par les terres autrefois appartenant à Paul Dupuy.

(B) Un certain morceau de terre, étant et situé dans la paroisse d'Iberville sur la rive droite du Mississipi, étant la moitié supérieure d'une plantation sucrière connue comme la Plantation Provan; la dite moitié supérieure mesurant six et un quart arpents en face du dit fleuve sur 80 arpents de profondeur, borné au dessus par les terres ci-dessus décrites et au dessous par l'autre moitié de la dite plantation Provan appartenant autrefois à Mme Thomas R. Lawes.

(C) La moitié du suivant décrit morceau de terre étant et situé dans ladite paroisse d'Iberville, dans le fond de ladite plantation Provan, et désigné comme suit à savoir: les lots un, deux et trois de la section 99, territoire 9 de la rangée 12 Est contenant 114,85-100 acres; les lots deux, trois quatre et cinq de la section No 3 territoire 10 de la rangée 12 Est, contenant 401.24—100; faisant tous les dits lots 516 09—100 acres; la dite moitié des dits lots contenant conséquemment 258,44 1/2—100 acres avec l'exception d'un morceau de terre triangulaire se trouvant en arrière des terres premièrement ci-dessus décrites appartenant au défunt John P. R. Stone et la Plantation Craighead, et contenant 32 1/2 acres de superficie réclamés aussi par Craighead. Le total des terres donné une étendue superficielle de 750 arpents, plus ou moins; lesdites terres comprenant toutes les terres acquises par le vendeur dudit défunt John P. R. Stone, de Mme Thomas R. Lawes, le 14 août 1869, par acte passé pardevant Austin Hunt, alors un notaire dans ladite paroisse d'Iberville. Les améliorations comprenant une résidence en bois, élevée, contenant galeries 6 chambres, cuisine, écurie et dépendances. La maison de l'économe, la forge, maison simple et double pour les travailleurs et la forge.

La sucrerie est une bâtisse en briques avec hangar à wagon contigu. Elle est équipée avec moulin complet à six rouleaux construits par le "Whitney Iron Works" en 1894; le moulin de façade 4 1/2 sur 28, l'arrière du moulin 4 1/2 sur 30. Il est du type bouilloire ouverte centrifuge, avec un moulin de six rouleaux, jet de vapeur ouverte, trois centrifuges Hepworth, une batterie de bouilloires Sterling et une batterie de brule bagasse de Burthe, le tout en bon état et prêts au service immédiatement.

2. Les effets meubles comprennent 65 mulets, 32 charrues à 2 mulets, 8 charrues à quatre mulets, 1 charrue de main gauche à quatre mulets, 1 lister, 4 charrues à deux mulets en avant, 2 charrues à quatre mulets en avant, 1 sous sol à deux mulets, 11 charrues à double pelle 4 cultivateurs à double pression, 2 machines d'Avery lay-by, attachement de cultivateur combiné, 3 bêches de souche, 2 bêche écolcheuses d'Avery, 2 herses à charnières à deux mulets, 42 herses à mulets, 1 carrelet à cane, 12 wagons à cane à quatre mulets 8 wagons à cane à 4 mulets, 2 charrettes à bagasse, 10 dragues à rateau, 2 rateaux peavine de Randolph, 1 rateau en acier pour foin, 1 machine mobile adrienne, 2 distributeurs de graines à coton, 1 semeneteur d'engrais, 1 bouilloire portative de 10 chevaux, 6 bêches, 10 sarcloirs, 50 couteaux à canes, 26 tonneaux de farine de graines de coton, 1 douzaine de brouettes, 1 lot de maïs, 1 lot de foin, 1 lot de charbon, 1 lot d'outils de forgeron, 1 lot de harnais pour 60 mulets, 1 lot de tuyaux et pompe, d'après l'inventaire enregistré.

3. Sur l'extrémité supérieure est le magasin, une bâtisse en bois à un étage.

Deux cent quatre-vingts acres sont plantés et 125 acres en souches de première année et la terre est supérieurement desséchée. La propriété est dans une condition de première classe, montrant le soin qu'on en a pris et est maintenant susceptible de produire une grande récolte. Les récoltes produites en cet endroit sont notées dans tout l'Etat pour leurs qualité et grandeur. C'est une propriété qui se paiera elle-même en très peu d'années. Sa position est une des meilleures sur la côte, étant à environ deux milles au-dessous de la ville de Plaquemine ayant le fleuve en face et le chemin de fer T. & P. le traversant, ainsi garantissant les meilleurs taux pour le transport de ses produits. Cela est précisément le genre de placement que veut le capitaliste qui désire de rapides et grands rapports. Il est rare qu'une telle propriété se trouve sur le marché, et son acquisition est seulement rendue possible par les opérations des lois de la nature aussi ceux qui ont des capitaux ne devraient pas tarder à faire un sage placement.

4. La résidence substantielle double à deux étages, en briques, Nos 627 et 629 rue Race, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Robin, St-Thomas et Religieuse, contenant 8 chambres, allée et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan fait par C. A. De Armas, architecte, daté le 13 avril 1888, déposé en l'étude de O. L. Kernion, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Race sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien peuplé, commandant des locataires constants, en fait un placement sûr et productif. Elle est près des lignes de chars et autres avantages et à un ilet de ce beau parc public, la place Annonciation.

Termes et conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigible en 1900 en plus et au dessus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sont requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais des acquéreurs.

Pakerson et Tobin, avocats.

18 fév—18 25—mars 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Excellente Residence

A Deux Etages en Bois

ET

Vastes terrains d'ornement

No 2139 AVE. ESPLANADE,

Coin Nord-est de la rue Miro,

UN DES PLUS

BEAUX EMPLACEMENTS

De cette Superbe Avenue,

—ET DE—

Magnifique sites pour bâtir,

Sur les rues Miro et Kerlerec.

Succession de Mme Julia A. Chambers.

No 61,193—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet.—JEUDI le 22 mars 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 13 février 1900, de l'Hon. Fred. D. King Juge de la susdite Cour Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété à savoir:—

1. L'excellente résidence en bois à deux étages, No 2139 avenue de l'Esplanade à l'encoignure nord-est de la rue Miro, dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Miro et Galvez. Elle est retirée de la banquette, sous une barrière en briques et en fer, et contenant galeries sur la façade, le côté et le fond, un vestibule de 10 pieds, escaliers sur la façade, salons doubles, salle à manger, deux offices, cuisine, deux chambres extra et escalier dans le fond au rez de chaussé, galeries sur la façade, le côté et dans le fond, vestibule, sept chambres à coucher, latrines et chambre à bain au premier étage. Les manteaux des cheminées dans les chambres principales sont en marbre. Les vastes terrains sont désignés par la lettre C. sur un devis d'arpentage par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 1er février 1900, d'après lequel ils mesurent 76 pieds, 4 lignes de face à l'avenue Esplanade, 105 pieds 7 pouces et 2 lignes en largeur sur la ligne du fond, 164 pieds de profondeur et de face à la rue Miro et 166 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Galvez. Les terrains sont couverts de lits de rosiers, pelouses et promenades. Une bonne résidence dans un aussi superbe voisinage que l'on puisse désirer.

2. Les deux beaux lots à bâtir, dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par la lettre B sur le devis sus-mentionné, par Grandjean, d'après lequel ils mesurent 52 pieds de face à la rue Miro, 52 pieds 9 pouces et 1 ligne de largeur sur la ligne du fond sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes ce profondeur sur la ligne de côté vers l'avenue de l'Esplanade, et 114 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté. Joli site de résidence dans un voisinage désirable.

3. Le joli lot à bâtir, situé dans le même district et ilet que les deux ci-dessus décrites propriétés, désigné par la lettre A sur le devis sus mentionné, par Grandjean, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds 7 lignes de face à la rue Kerlerec, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Un bon site pour résidence ou placement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900 en dessus et en plus du prix de l'adjudication. Il sera requis de l'acquéreur dix pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

18 fév—18 25—mars 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Substantielle en Briques, 1127 rue Annonciation.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet, JEUDI 12 avril 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 7 février 1900 et signé le 13 février 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Mary Kehoe, femme de John Sullivan, vs les mineurs McArdle & Lynch et als No 61,032 au dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite à savoir:

La substantielle résidence en briques à deux étages No 1127 rue Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Calliope et Gaiennie, contenant galeries vestibules, 10 chambres, citerne, hangar etc.

Le lot est désigné par le No 6, dans l'ilet No 11 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, et déposé comme plan No 17 dans le livre des plans de J. B. Marks anciens notaire, et mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rue Annonciation sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date d'adjudication jusqu'au paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis par l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente, pardevant James Simeons, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

10 mars—10 18 25—avril 1 8 12

M. C. Smith.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli lot sur l'avenue Ursulines

En l'affaire de la succession de François Lacroix.

No 9864—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR M. C. SMITH, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, 22 mars 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre daté le 16 février 1900 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D maintenant absent pour cause de maladie, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 433, borné par l'avenue Ursulines, les rues Rendon, St Philip et Lopez, désigné comme lot No 8, mesurant 30 9' 3" de face à l'avenue Ursulines sur 100' de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1900, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente, et payer l'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire public incluant les timbres du Revenu de l'Intérieur.

18 fev—18 25—mars 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Elégante Résidence,

Avec Vastes Terrains, dans un Voisinage Aristocratique,

2717 rue Chestnut,

entre les rues Washington et Quatrième

—ET—

Neuf Bons Lots à Bâtir

Dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, St. Patrick et Bernadotte.

Succession de G. A. Seaver.

No 61,022—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 10 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1900, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

L'élégante résidence en bois, à deux étages, 2717 rue Chestnut, entre les rues Washington et Quatrième, retirée de la banquette, et contenant galeries sur la façade, grand vestibule au centre, salon, librairie, conservatoire, salle à manger, office, cuisine, 5 chambres à coucher, chambre à bain, chambre à bois, chambre à malles, deux chambres à domestiques, etc. Les terrains sont couverts de gazon, avec passage, et dans le fond une écurie à deux étages, hangar et trois citernes. Le salon, la librairie, deux chambres à coucher sont agréablement tapissées et des manteaux de cheminées en marbre.

Le terrain est de plus décrit comme suit:

A. Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Quatrième et Washington, désigné par la lettre A, sur un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 12 mars 1869, annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 14 juin 1870, et mesurant 54 pieds 7 pouces 4 lignes à la rue Chestnut, sur 128 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles et est situé sur la rue Chestnut, à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington, le tout plus ou moins.

B. Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres C. et D, sur un plan dressé par D. E. Seghers, architecte, le 12 mai 1883, une vraie copie duquel est annexée à un acte passé pardevant F. D. Seghers, ancien notaire le 12 juin 1883, et mesurant d'après cela, chacun 25 pieds de face à la rue Chestnut sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes, parallèles le tout plus ou moins.

La propriété a une façade totale de 104 pieds à la rue Chestnut sur 128 pieds de profondeur sur un côté et 102 pieds sur l'autre côté. Ils sont dans une des parties les plus aristocratiques de la ville, sont entourés des élégantes résidences de nos citoyens les plus éminents. Une situation idéale pour une école ou une académie de première classe.

2. Neuf (9) certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 832 borné par l'avenue Cleveland (autrefois rue Jackson ou Gasquet) Palmyre, St Patrick et Bernadotte désignés par les Nos 1 à 9 sur un plan de L. Reisenstein, daté le 16 avril 1862, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, pour référence et mesurant chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Palmyre et Bernadotte. Une excellente chance pour spéculation.

Conditions—Une demie ou plus comptant, la balance en 1 ou 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant 6 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir le pacte de non-aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans évaluation en cas de procès pour forcer le paiement desdits billets; l'assurance et le transfert de la police au porteur des billets, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1900 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et de déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu Intérieur des E. U. sur l'acte et les billets.

Chas. F. Claiborne, avocat.

10mars—10 11 17 24 31—avril 7 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Rémunératifs

Dans des propriétés du Deuxième District bien louées.

Les trois cottages simples Nos 1801 et 1803 rue St-Philippe et 1011 rue Derbigny, seront vendus en bloc.

Aussi, le joli cottage double, 1512 et 1516 rue Ste-Anne.

Interdiction de Rosa Marcus.

No 59,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 3 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres datés respectivement les 9 et 23 février 1900, les deux de l'Hon. Geo H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 227, borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Roman et Ursulines, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, avril 1886 et mesurant 42 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny.

Les améliorations sont connues par les Nos 1801 et 1803 rue St Philippe et 1011 rue Derbigny et sont décrites comme suit:

Les Nos 1801 et 1803 rue St Philippe sont des cottages simples et contiennent chacun trois chambres et dans le fond une bâtisse à deux étage—chaque bâtisse contenant quatre chambres, citerne dans la cour, etc.

Le No 1011 rue Derbigny est un cottage simple contenant quatre chambres, pantry, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre "B", sur un plan par J. A. d'Hémécourt, député voyer, le 5 mai 1860, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Villeré et Robertson, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par les Nos 1512 et 1516 rue Ste. Anne et comprennent le bon cottage double contenant de chaque côté 2 chambres et cuisine et à l'arrière du lot une bâtisse à deux étages contenant de chaque côté 2 chambres, citerne dans la cour, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites rapportent de gros revenus et sont constamment en demande.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes de 1900 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, ainsi que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis requis par la loi devant être affixés à l'acte ou aux actes de vente.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 fév—27—mars 4 11 18 25—av 1 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Tout le contenu du magasin de Souliers bien assorti,

447 rue Sud Remparts.

Aussi, un lot de Meubles de maison.

Succession de Joseph Stagno.

No 60 829—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — H. H. Hodgson, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 14 mars 1900, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres datés respectivement le 7 février et le 1er mars 1900, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Sur les lieux, 447 S. Remparts, près de la rue Poydras—Un fonds de souliers de choix bien assorti, cuir, etc.

2° Sur les lieux, 633 rue S. Franklin—Un lot de meubles de maison.

Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

3mars—3 4 10 11 13 14

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

Une occasion sans pareille pour acquérir un des sites manufacturiers les mieux situés dans toute la ville, vis-à-vis des chantiers Stuyvesant, du Chemin de Fer Central des Illinois, comprenant l'ilet entier (un lot excepté) rues Tchoupitoulas, Delachaise Chippewa et l'avenue Louisiana, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, connues comme la Fabrique de Châssis et Jalousies du Sixième District; aussi les machines, bouilloires, machines à vapeur outils en usage dans de semblables fabriques. In re Otto Manske, en banqueroute, No 145 Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 12 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Frank D. Chrétien, référé en banqueroute daté le 8 mars 1900, dans l'affaire de Otto Manske en banqueroute, la suivante décrite propriété, à savoir—

1° Le site manufacturier le mieux situé, connu comme la fabrique de châssis et jalousies du Sixième District, comprenant l'ilet entier (un lot excepté) borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise Chippewa et l'avenue de la Louisiane, et de plus décrit comme suit:

Douze (12) certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Delachaise et l'avenue de la Louisiane et désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et la lettre A, sur un plan par E. Pilié, voyer, le 14 décembre 1892 et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delachaise et Chippewa, et mesurant 33 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de largeur dans le fond et de façade à la rue Chippewa, 94 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et de façade à la rue Delachaise et 102 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2. Les lots Nos 2 à 7 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 33 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de largeur dans le fond et façade à la rue Chippewa par la suivante profondeur à savoir:

Le lot No 2 a 102 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 1 et 111 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 3. Lot No 3 a 114 pieds 10 pouces 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 4. Le lot No 4 a 128 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 a 137 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot No 6. Le lot No 6 a 145 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 7. Le lot No 7 a 58 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 6 et 94 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 8 et borné dans le fond par le lot A. Ledit lot A mesurant 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurant chacun 33 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Tchoupitoulas 32 pieds de largeur dans le fond sur la profondeur suivante. Le lot No 9 a 102 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 8 et 111 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 10. Le lot No 10 a 111 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 9, et 120 pieds 1 pouce de profondeur et façade à l'avenue de la Louisiane et formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent ensemble 60 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 12 formant l'encoignure de la rue Chippewa et de l'avenue de la Louisiane, le tout desdits lots formant l'ilet entier borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Delachaise et l'avenue de la Louisiane avec l'exception du lot No 8 n'appartenant pas à ladite banqueroute.

2° Les machines contenues dans la ci-dessus décrite propriété consistant en bouilloires et autres machines en général en usage dans les fabriques de châssis et jalousies, ensemble avec tous les outils nécessaires pour le travail desdites machines.

Une occasion sans égale est offerte aux capitalistes d'acquérir un des plus beau site manufacturiers de toute la ville. La propriété est vis-à-vis des grands chantiers Stuyvesant de la Compagnie Centrale du chemin de fer de l'Illinois.

Conditions—Pour les machines, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1, 2 et 3 versements égaux annuels portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, lesdits versements devant être représentés par les billets de l'acquéreur à l'ordre de endossés par lui même et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente à crédit et comme le syndic pourra requérir. 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication, et l'acte de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur.

Charles A. Butler, syndic.

11 mars—11 18 25 avril 1 8 à date

J. H. O'Connor & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEURS ET SPECULATEURS, ATTENTION!

Une Rare Occasion d'Acquérir

Les fameux terrains de plaisir et endroit de pique-nique, connus comme le

"PARC LOEPERS,"

Comprenant un ilet entier sur la ligne du Chemin de Fer du FORT ESPAGNOL, et à seulement deux ilets de la rue du CANAL.

A L'ENCAN—A CREDIT.

Succession de Adolph C. Loeper.

No 61055—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CIE—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, le 22 mars 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé en l'affaire ci-dessus intitulée, le 16 janvier 1900, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, part et intérêt du défunt, Adolphe C. Loeper, étant la moitié indivise (1/2) de, dans et à la suivante propriété, à savoir:

Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages à cela appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville borné par les rues Bienville, Conti, Napoléon et Alexandre et mesurant 314 pieds 4 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Conti et Bienville; 300 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Napoléon et Alexandre. Les améliorations sur le dit ilet comprennent un magasin et résidence contenant 6 splendides chambres et pavillon de danse, etc.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité, le pacte de non-aliénation, la clause de 5 0/0 en faveur de l'avocat qui pourrait être employé en cas de procédures judiciaires, le transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets hypothécaires l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et devant payer tous les timbres du Revenu Intérieur des E. U. sur l'acte de vente au-dessus et en plus de son enchère, et devant déposer 10 0/0 du prix d'achat comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Emile J. Barnett, notaire.

18fev—18 20 25—mars 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Un Bon Placement.

Les deux Jolis Cottages Simples Nos 2029 et 2031 rue Washington

Entre les rues Remparts et Saratoga.

Succession de Andrew Bieir, Dossier No 61,031 et de Mme Barbara Hummer, veuve de Andrew Beier, Dossier No 61,161 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau 727 rue Commune—MERCREDI le 14 mars 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune près Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, daté le 5 février 1900 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Andrew Beier et de Mme Barbara Hummer, veuve de Andrew Bieir; il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc. qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, St. Patrick (maintenant Saratoga) St. Denis (maintenant Remparts), lequel lot est désigné par le No 3, sur un devis de celui-ci et d'autres lots, annexé à un acte de vente de la succession de Massie et femme à R. D Gribble, passé le 9 juin 1859 pardevant J. W. Bredlove, notaire; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations consistent des deux jolis, confortablement subdivisés cottages doubles, portant les numéraux municipaux 2029 et 2031 rue Washington. Dans un site convenable et bien peuplé, et désirable soit pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant. L'aquéreur assumant les taxes de 1900, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Acte de vente, avec les timbres du Revenu des E U. annexé aux frais de l'acquéreur pardevant Robert J. Maloney notaire. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 à date

Propriétés Foncières de Choix

Dans le Sixième District.

Une Résidence Aristocratique.

L'élégante, commode et nouvellement construite résidence en bois à deux étages, avec de vastes terrains ornés, No 2336 rue Marengo, à l'encoignure de la rue Howard.

Deux sites à bâtir de choix,

Rue Marengo, entre les rues S. Liberté et Howard, 60x150.

Un lot de terre de valeur, rue S. Liberté, entre les rues Milan et Marengo.

Un superbe site à bâtir, rue Jeannette, entre les rues State et Eleonora.

Succession de John S. Snedeker.

No 61,025—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 28 mars 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 20 février 1900 dans l'affaire et pour le compte de la succession de John S. Snedeker (dossier No 61,025 de ladite Cour), il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard (autrefois St George) Sud Liberté (autrefois Green), Marengo et Milan, désigné comme lots No 9 et 10 et partie du lot No 11, formant l'encoignure des rues Marengo et Howard et mesurant 60 pieds de face à la rue Marengo sur 150 pieds de profondeur et façade à la rue Howard.

Les améliorations comprennent la grande élégante et moderne résidence en bois à deux étages, connue par le Numéro municipal 2336 rue Marengo, subdivisée avec goût dans un vestibule de réception, salon admirable vaste salle à manger, cuisine, office, latrine en porcelaine, etc., et de vastes appartements, bien aérés, chambre à bain, latrine etc, au deuxième étage, ornée de galeries spacieuses sur la façade et le côté, dans une splendide condition récemment construite avec tous les agréments nécessaires, construite retirée de la rue et des lignes du lot. Le fond amélioré par une bâtisse à deux étages en bois, avec chambres à domestiques au dessus et écurie etc, au rez de chaussée. Banquette pavée, la rue en gravois, etc, le voisinage excellemment amélioré par de nouvelles et élégantes maisons et augmentant tous les jours en valeur.

2° Les deux splendides lots de terre consistant de un certain morceau ou portion de terre dans le même ilet ci-dessus décrit et désigné comme les lots numéros 5, 6 et partie du lot No 11, commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Liberté et Marengo, et s'étendant vers la rue Howard. Le lot No 5 mesurant 30 pieds de face à la rue Marengo sur 150 pieds de profondeur. Le lot No 6 est contigu au lot No 5 et s'étendant vers la rue Howard et mesurant 30 pieds de face à la rue Marengo sur 150 pieds de profondeur.

3° Un certain lot de terre, etc., situé dans le même ilet ci dessus décrit, désigné sur un devis privé, daté le 17 juin 1896, annexé à un acte passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 17 juin 1896, par le No 24 et commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues sud Liberté et Marengo, s'étendant vers la rue Milan et mesurant 30 pieds de face à la rue Sud Liberté sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, etc, qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 28, borné par les rues Jeannette, State, Pitt et Eleonora; ledit lot étant désigné par le No 10 et commençant à une distance de 125 pieds de l'encoignure des rues Jeannette et State et mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Jeannette sur 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue State, et 150 pieds sur une ligne sur la ligne de côté du lot No 15; et 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Un joli emplacement, augmentant de valeur par son entourage et à proximité de tous les agréments et une désirable section pour l'érection d'une résidence moderne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit en billets garantis par lien de vendeur et hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité habituelles.

Actes de vente, incluant les timbres du Revenu des E. U., aux frais des acquéreurs pardevant F. C. Marx, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1900 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication.

25 fév—25—mars 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Simple

Avec un vaste terrain et entrée pour wagon,

No 1918 rue Bagatelle, (maintenant Bourbon) près de la rue Urquhart.

Succession de Mme Léon Scoriels.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, MERCREDI, 4 avril 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 28 février 1900, dans l'affaire de la succession de Mme Léon Scoriels (dossier No 61,298 de la dite Cour) il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 498, borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon) St-Antoine, Morales (maintenant Marais) et Urquhart, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un confortable cottage simple, subdivisé en un vaste vestibule, 5 bonnes chambres, galerie de côté bon hangar dans le fond, contenant écurie etc., 2 caves, grande entrée pour wagon et grande cour. Bonne résidence, dans un voisinage bien peuplé et agréable.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1900 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente, incluant les timbres du Revenu des E. U. aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, notaire. Un dépôt de 0 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

4mars—4 11 18 25—avril 1 à date

Harry H. Hodgson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CAROLINE KEMMLER.

DEUX COTTAGES

Nos 4218 et 4222

RUE CONSTANCE.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur, Bureau 732 rue Commune—MERCREDI, 11 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune en vertu de et conformément à un ordre supplémentaire de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dossier No 52,540 signé le 7 mars 1900 pour le compte de la succession de Caroline Kemmler, il sera vendu à l'enchère publique:—

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Laurel et Constance, désignés par les numéros 12 et 13; le No 13 mesurant 35 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 159 pieds entre lignes parallèles, et le No 12 touchant au ci-dessus et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 159 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en deux cottages connus comme les Nos 4218 et 4222 rue Constance.

Termes et conditions — Comptant, à pas moins que la valeur évaluée. Si la propriété ne rapporte pas le montant de l'évaluation comptant, elle sera immédiatement offerte de nouveau avec bénéfice de l'évaluation, à la moitié comptant, la balance en un et deux ans avec toutes les clauses usuelles de sécurité les billets pour ces paiements différés portant six pour cent d'intérêt; les acquéreurs assumant en plus les taxes de ville et d'Etat pour 1900, et devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant M. H. Manion, notaire aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu de l'intérieur.

MM. Boatner, Dodds et Boatner, avocats.

10 mars—10 18 25—avril 1 8 11

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ

Rémunérative du Second District

Nos 1013-1015 rue Douane, entre Remparts et Bourgogne.

Maison à deux étages en briques avec attic,

Louée à bail $60 par an.

SUCCESSION DE PIERRE PÉRET.

No 56 872—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR et ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue de la Commune, MERCREDI, 11 avril 1900 à midi il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, signé le 6 mars 1900 pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après decrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en quelque sorte appartenant situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 95, borné par les rues de la Douane Remparts, Bienville et Bourgogne, mesurant d'après un croquis fait par D. M. Brosnan député voyer daté le 7 février 1893, annexé à la marge d'un acte de vente au Young Mens Gymnastic Club, exécuté pardevant Charles T. Soniat notaire en cette ville, le 24 février 1893, 45 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane sur 121 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages et attic, couverte en ardoises, Nos 1013 et 1015 rue de la Douane, ayant Bar et Grocerie, 4 chambres et hall au premier étage, 6 chambres et cuisine au second étage et 4 chambres dans l'attic, hangar en briques à l'arrière waterworks citerne, etc. Vendue sujette au bail expirant le 31 octobre 1900, à raison de cinquante piastres par mois.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de Un et Deux ans, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, la stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat. L'acquéreur d'assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1900 et les Internal Revenue Stamps des Etats-Unis sur l'acte de vente. La vente est faite sujette au bail présentement existant en faveur de Jean Bories et qui expirera le 31 octobre 1900 à raison de cinquante piastres par mois. L'acquéreur sera tenu de déposer à ce l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Theard et Rufus E. Foster, avocats.

9mars—9 14 21 28—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

AGREABLE COTTAGE

Dans le Quatrième District,

No 1315 rue Sixième, entre les rues Colisée et Chestnut.

Succession de John Young et Elisabeth Peter Young, sa femme.

No 60,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. MERCREDI, le 21 mars 1900, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur **Bureau et Bourse**, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne:

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé le 8 février 1900, au compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, coutumes, servitudes et dépendances à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième district de cette ville (anciennement Cité de Lafayette) dans l'ilet désigné par le No 8 sur le plan du Faubourg Livaudais, maintenant ilet 185, nouveau plan de la ville borné par les rues Sixième, Colisée, Washington ou Cinquième et Chestnut, lequel dit lot est désigné par le No 4, sur un plan dressé par L. H. Pilié et Company, daté le 3 janvier 1858, déposé en l'étude de Wm Boswell, notaire le 23 avril 1858, et mesurant 27 pieds 9 pouces de face sur la rue Sixième, sur 10 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé d'une partie des lots originaux 1 et 18 dudit ilet d'après le plan original dudit Faubourg.

Les améliorations comprennent un agréable cottage à toit ardoisé, retiré de la rue, avec une jolie barrière en grillage sur la façade, galerie sur le devant, 6 chambres, citerne, hangar dans le fond, latrine, hangar, etc.

Termes et conditions—Comptant l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat et de ville de 1900, de même que l'acte de vente et les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis et de déposer 10 pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, ledit acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Peters, avocat.

14 fev—14 21 28—mars 7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

LAITIERS,

Jardiniers et autres—Attention!

GRANDE

Etendue de terre sur le Bayou St-Jean

Environ un ilet des chars de la rue Dumaine, City Park et le Marché Français.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 11 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à LEUR BUREAU ET BOURSE Nos 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 5 mars 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés sur la rive gauche du Bayou St Jean dans le Second District de cette ville désigné par les numéros 1 et 2 sur un croquis de C. A. de Armas, voyer, daté le 24 mai 1869, et mesure d'après ledit croquis comme suit: numéro Un 112 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur le Bayou St Jean 97 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du bas, de laquelle profondeur ledit lot court parallèlement avec la ligne de face 25 pieds 7 pouces, sur une profondeur en plus de 344 pieds 5 pouces et 5 lignes s'étendant sur la ligne du fond qui mesure 194 pieds 6 pouces sur le côté d'en haut une première profondeur de 28 pieds 4 pouces 4 lignes sur une ligne remontée, la dite ligne court obliquement sur une seconde profondeur de 26 pieds 11 pouces 4 lignes, puis une autre profondeur de 62 pieds 6 pouces à la que le distance ledit lot court parallèlement avec la ligne de face 45 pieds 6 pouces et 249 pieds 6 pouces 1 ligne jusqu'à l'arrière ligne, le lot numéro deux mesure 12 pieds 6 pouces face au Bayou St Jean sur la ligne du haut 97 pieds 10 pouces et 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond et 109 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne opposée.

2° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Génois, Telemachus, Dumaine et St Philippe, mesurant 33 pieds de profondeur sur la ligne la divisant de la propriété P. L. Fourchy, 163 pieds 6 pouces sur la ligne la séparant de la propriété ci dessus décrite et 169 pieds sur la ligne du fond. ladite portion de terre est désignée par la lettre F sur un croquis de S. F. Lewis voyer, annexé à un acte passé par devant P. E. Théard, autrefois notaire en cette ville, le 17 novembre 1886.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé de terre ayant 5 chambres galeries sur le devant le côté et derrière, écurie pouvant loger onze têtes d'animaux et magasin de fourrage 2 citernes, cuilanier, lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans représenté par des billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de coutume de sécurité, le transfert de la police d'assurance et que l'acquéreur paie les taxes de l'année courante 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication avant l'encanteur afin de garantie à vente.

Acte de vente pardevant George M. Barnett, notaire public incluant les timbres Internal Revenue des E. U. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Merat avocat.

7mars—7 9 14 21 28—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison à Deux Corps de Logis.

628-630 avenue St-Roch,

ENTRE LES RUES CHARTRES ET ROYALE.

Succession de JEAN MARION.

No 59 823 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 11 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 2 mars 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo), Poets (maintenant avenue St Roch, Chartres (autrefois Moreau) et Espagne lequel lot de terre mesure 36 pieds de face à la rue Poets sur 55 pieds de profondeur, acquis par le défunt comme suit, une partie de la portion de face qui est désignée par le No Un par achat d'Achille Tardie, par acte passé le 23 octobre 1851 pardevant J. Agaisse, autrefois notaire, enregistré C. O. Bk 55 folio 182, et un pied de ladite façade et une portion de l'arrière dudit lot par achat de Mme Maria Blomar, par acte passé le 24 avril 1869 pardevant Abe. Dreyfus, notaire, enregistré C. O. Bk 94 folio 650

Les améliorations comprennent une maison à un étage couverte en ardoises ayant deux chambres, cabinet et galerie, bâtisse à l'arrière ayant 2 chambres, cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc. Loué $10 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers, ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Robert Legier, notaire public, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de l'année courante (1900) devant être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication et devra déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de la vente.

ROBERT LEGIER, Avocat.

3 mars—3 7 14 21 28—avril 4

M. C. Smith.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de la succession de John H. McFadden—No 61,139—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—Par M. C. Smith encanteur LUNDI le 9 avril 1900 à midi, au No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E daté le 28 février 1900, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir: Certains morceaux de terre dans la paroisse Tangipahoa et désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans la section 25, T 4 S., de R. 6 E. dans le district de terre de Greensburg et contenant 459.21 acres. Conditions: Comptant et l'acquéreur devant payer toutes les dépenses encourues par l'acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire.

8mars—8 15 22 29—avril 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de Wm J. Vason—No 51,337—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR M. C. SMITH, Encanteur—SAMEDI, le 17 mars 1900, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, par un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour Division E, daté le 13 février 1900, la propriété ci après décrite, à savoir: Tous les droits, titres, intérêts et réclamations en et à deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations situés dans le Faubourg Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, New Levee et St-James, étant les lots Nos Un et Deux, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 21' 5" 6"' de face à la rue Tchoupitoulas sur 127' 10" 5"' de profondeur entre lignes parallèles; ledit intérêt étant la moitié non divisée de l'intérêt ci dessus. Conditions comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1900 et payer l'acte pardevant Fergus Kernan, N. P., incluant le timbres du revenu de l'intérieur.

14 fev—14 21 28—mars 7 14 17